



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET  
DE LA GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 25 NOV. 2019

LE CHEF DE CABINET

N/Réf. : CAB/BDC/CV/NB/SL  
201910034164

*Chers* Madame, Monsieur,

Madame Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice, a bien reçu votre courrier, dans lequel vous faites part de vos observations au regard du déroulement de l'instance judiciaire relative aux faits d'accusations mensongères dont vous auriez fait l'objet de la part de vos deux filles, qui auraient été victimes d'emprise psychologique. Vous précisez qu'une ordonnance de non-lieu a été prononcée, confirmée par la cour d'appel, vous innocentant.

Madame la ministre a pris connaissance avec une grande attention de votre correspondance et comprend votre émotion. Sensible au ressenti que vous exprimez, elle m'a confié le soin de vous répondre personnellement.

Tout en respectant le sens de votre démarche, je dois vous rappeler qu'en raison des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas à la ministre de la justice de donner quelque instruction que ce soit dans le cadre de dossiers individuels, ni d'interférer dans les procédures judiciaires. Il ne lui appartient pas non plus de formuler des appréciations sur les décisions de justice ou de remettre en cause ce qui a été jugé.

Toutefois, elle m'a chargé de transmettre à la direction des affaires criminelles et des grâces votre témoignage relatif aux difficultés que vous indiquez avoir rencontrées durant cette procédure judiciaire. Par ailleurs, soyez assurés que vos observations concernant les effets des dérives sectaires contribueront à la réflexion globale menée par le ministère de la justice, sur ce thème sensible.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Chers*

*Bien à vous,*

Sylvain LAVAL

Madame et Monsieur VAXELAIRE  
17 chemin du Breuil  
88250 La Bresse